

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 octobre 2023 à 20 H 30**

Le vingt-six octobre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 19 octobre 2023.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (treize) :** M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, M. Yves DELORME, Mme Linda LAURO, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, Mme Martine BEGUE, M. Jean-Marie DUPLAY

**Absents(tes) au moment du vote (Six dont trois pouvoirs) :**

M. Jacques REGIER-VIGOUROUX (pouvoir donné à M. Jean-Marie DUPLAY)

Mme Lucie DANCETTE (Pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)

M. David LESUR (Pouvoir donné à Mme Marine MATA)

Mme Corinne CHABORD

Mme Nadine EUKSUZIAN

M. Régis BABOIS

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline MUSCELLA

**DELIBERATION n° 2023.060 : Vente de ferrailles à l'entreprise Derichebourg**

A l'occasion des travaux de réhabilitation de la Verrière des Cordeliers, l'équipe en charge de la gestion du bâtiment procède à la récupération de métaux qui ne trouvent plus leur utilisation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre ces métaux à l'entreprise DERICHEBOURG, qui met à disposition de la commune la benne et récupère l'ensemble des déchets produits par ces travaux.

Cette vente donnera lieu à l'émission de titres de recettes pour lesquels le Conseil Municipal est invité à se prononcer afin de permettre leur encaissement.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

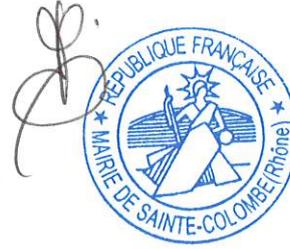
**Considérant** l'intérêt pour la commune de procéder à ces ventes de ferraille pour l'optimisation de son budget,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** ce travail de récupération de métaux et décide d'accepter le montant d'achat qui sera proposé par l'entreprise DERICHEBOURG pour ces ventes
- **DECIDE** d'imputer cette recette au compte 7078 du budget communal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire



**Le Maire,  
Marc DELEIGUE**



*Transmis en Préfecture le : 27/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023*